

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 20 FEVRIER 2015

L'An deux mille quinze, le 20 Février à 19 heures, à la salle des réunions de la mairie, le conseil municipal de la commune de CHEMINON, dûment convoqué le 3 Février 2015, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry FARGETTE, maire.

Etaient présents :

Mesdames GENTIL Juliane - HARLE France - JACOBE Christelle - PEROT Françoise
Messieurs BURDAL Richard - FARGETTE Thierry - Monsieur GLUSZKOWSKI Loïc -
VAUCOULEUR Pascal - VERZAT Raymond

Absents excusés :

Mesdames BARRUE Laëtitia - CHAMOURIN Anne-Marie -
Messieurs BRASTEL Maurice - GENTIL Olivier - MORLOT David - RINALDI Franck-

Secrétaire de séance : Mme JACOBE Christelle

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (30 Janvier 2015). Aucune remarque n'ayant été formulée, le registre des délibérations est paraphé par les conseillers présents à la réunion du 30 Janvier 2015.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- ajout d'une délibération pour l'acceptation d'un chèque CMMA

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

I – DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE :

Le conseil municipal reçoit le Major LAURENT qui vient présenter ce dispositif.

Le Major commence par une présentation rapide de la Brigade de Gendarmerie de Thièblemont-Farémont. Celle-ci regroupe 24 militaires qui couvrent un total de 72 communes.

Actuellement, la Gendarmerie de Sermaize-les-Bains n'est ouverte au public que trois demi-journées par semaine en raison d'une organisation qui permet d'optimiser les moyens en communauté.

Toute personne qui désire joindre les services de la Gendarmerie doit composer le 17. Ce numéro unique permet d'être en relation avec le Centre Opérationnel de Châlons-en-

Champagne qui a une vue d'ensemble de toutes les unités du département qui sont en lien constant grâce à l'utilisation des nouvelles technologies.

Le Major présente le dispositif de Participation citoyenne. Celui-ci est inspiré d'une pratique anglo-saxonne. Cette démarche est encadrée par une circulaire en date du 22 juin 2011, signée de Claude Guéant. Elle a été expérimentée dans 29 départements. Dans la Marne, actuellement 20 communes participent.

Ce dispositif annonce plusieurs avantages :

- Permet d'accroître la réactivité des gendarmes qui bénéficient d'une information plus rapide.
- A un effet dissuasif grâce à une signalétique à l'entrée du village.
- Rassure les habitants.
- Etablit du lien social grâce aux rencontres régulières entre les participants.
- Génère du lien de voisinage.

L'adhésion à ce dispositif se déroule selon les étapes suivantes :

- Etape 1 : analyse avec le Maire de la commune
- Etape 2 : présentation au Conseil Municipal qui prend une délibération
- Etape 3 : organisation d'une réunion publique avec appel à des volontaires pour la désignation des référents citoyens
- Etape 4 : constitution du dossier avec le Maire et la Sous-Préfecture
- Etape 5 : signature du protocole entre le maire, la sous-préfecture et la gendarmerie

Les référents citoyens sont des interlocuteurs privilégiés entre les habitants et la gendarmerie. Ils doivent être volontaires, clairement identifiés par l'intermédiaire d'une fiche à remplir, ils bénéficieront d'une petite formation.

Les limites sont clairement établies : les référents citoyens ne peuvent agir que dans le respect des libertés individuelles. Toute initiative individuelle est proscrite.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer à ce dispositif.

II – ACCEPTATION CHEQUE CMMA :

L'assurance CMMA a fait parvenir à la commune de Cheminon un chèque d'une valeur de 2 219,56 € en remboursement des travaux de réhabilitation d'un poteau électrique endommagé suite à un accident de la route Rue Basse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter ce chèque.

Fin de séance : 20h30

Le Maire
FARGETTE Thierry